MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés Arrêté N°0052/2025 Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID: 041-214102352-20251015-2025052-AR

Objet : Arrêté de police de circulation pour interdiction de circuler et de stationner rue de l'Abbaye (de l'agence postale à la mairie) – complément de l'arrêté N°0050/2025

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la toiture de l'église Saint Cyr situé rue de l'Abbaye entre l'église Saint Cyr et le 22 rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye par l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER représentée par Monsieur GAUTIER Anthony, ZA Les Vignes à SAVIGNY SUR BRAYE.

Considérant les besoins d'un manitou tourelle pour l'exécution des travaux et que cet engin doit être stationné sur la rue de l'Abbaye pendant le temps de travail.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: En complément de l'arrêté N° 0050/2025, la circulation et le stationnement sera interdit rue de l'Abbaye, depuis l'agence postale jusqu'à la mairie pendant les heures de travail. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 13 octobre 2025 pour 30 jours calendaires

<u>Article 2</u>: Monsieur le Major COEDELO François de la Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 15 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 15/10/25

Et de la publication, le 151101225

Le Maire

rehire ROUSSEAU

